

Denrées alimentaires et autres produits	RI.BR.01	Brésil
	01/07	

Les services compétents du Brésil nous ont communiqué qu'ils n'acceptent les denrées alimentaires et les autres produits que s'il est satisfait aux exigences sanitaires spécifiques qui dépendent du type de produit.

Ils souhaitent que les exigences sanitaires spécifiques requises soient mentionnées de manière exacte sur le certificat, sous déclarations complémentaires.

A cet effet, les opérateurs doivent vérifier si des exigences sanitaires spécifiques sont requises pour le produit qu'ils souhaitent exporter.